

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un mai à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,  
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves  
CHALEIL Laurent, LARONDE Françoise, CHESSERET Didier,  
RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

**Secrétaire de séance** : Danielle SASTRE GARAU

Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

**DELIBERATION POUR LE REJET DE TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le Maire, rappelle que :

Mesure phare de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 (JO du 26/03/2014), le transfert automatique de l'élaboration des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes a été acté selon les modalités suivantes : Le transfert de cette compétence devait intervenir dans un délai de trois ans suivant la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Sauf si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), une minorité de blocage si opposait. Cette minorité devait être constituée d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017.

Toutefois, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1ère fois, le 1er janvier 2021). Sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'énoncés ci-dessus.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

L'absence de délibération pendant cette période vaut accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne ». Vote par 7 voix POUR le rejet.

**ORGANISATION DU BUREAU POUR LES ELECTIONS  
DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire 3 équipes pour chaque scrutin :

**DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

8H00 – 11H00	11H0-14H30	14H30-18H00 - Fin
Mathieu LARONDE – Magalli BLAES – Alain HUBO – Laurent CHALEIL – Philippe LARONDE – Maryse RIBOTTET	Françoise LARONDE – Magalli BLAËS – Didier CHESSERET – Danielle SASTRE GARAU- Yves CHASSIN – Clément BIDET	Yves CHASSIN – Magalli BLAES – Didier CHESSERET- Magalie BOURDILLON – Françoise LARONDE – Maryse RIBOTTET  Le 27/06 il n'y aura pas Magalie BOURDILLON

Mutualisation du bureau de vote

Bureau: Président: Magalli BLAES suppléant: Danielle SASTRE GARAU  
Secrétaire: A confirmer

4 Asseseurs

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le Technico-commercial de la Société Bureau et Gestion avec qui nous travaillons depuis plusieurs années, nous a fait une proposition de contrat pour une nouvelle imprimante-photocopieur reconditionnée, sans loyer à devoir comme aujourd'hui, simplement le paiement des consommations de copies. Le Conseil est d'accord.
- Présentation du Petit Journal de Valignat à l'équipe qui est d'accord pour l'imprimer.

La séance est levée à 20 h 12

Magalli BLAES	Danielle SASTRE-GARAU	Yves CHASSIN
Laurent CHALEIL	Françoise LARONDE	Maryse RIBOTTET
Didier CHESSERET		